

La Chrétienne 2019

Dimanche 8 septembre 2019

Juan les Pins

Société des régates d'Antibes

Grade 5B

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

1. REGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.5 Les RSO ne sont pas applicables pour cette course.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel sera situé au Club House de la SR Antibes.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Le mat sera situé au Club House de la SR Antibes.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Une seule course est prévue selon le programme suivant:

5.2

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
8 septembre	09h30

6. PAVILLONS DE CLASSE

Description des pavillons de classe :

SR Antibes 2019		
Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D et ex E,F,G	R et L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26.1 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	26 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K
Flamme Rose	Solitaires toutes classes	

8. LES PARCOURS

- 8.2 Signaux définissant les parcours à effectuer :

Parcours A – Panneau A sur le bateau comité

Après le départ donné dans l'ouest du port Gallice à Juan les Pins, les yachts devront laisser à tribord la marque des Moines, puis aller virer en la laissant à bâbord la tourelle de la Chrétienne. Puis, ils laisseront à bâbord la marque des Moines au retour et franchiront la ligne d'arrivée située sur la basse du Vengeur, au nord-est de l'île Sainte Marguerite.

Longueur approximative du parcours 23.4 milles

Parcours B - Panneau B sur le bateau comité

Après le départ donné dans l'ouest du port Gallice à Juan les Pins, les yachts devront laisser à tribord la marque des Moines, puis aller virer en la laissant à bâbord la balise de la Vaquette. Puis, ils laisseront à bâbord la marque des Moines au retour et franchiront la ligne

d'arrivée située sur la basse du Vengeur, au nord-est de l'île Sainte Marguerite. Longueur approximative du parcours : 15.4 milles.

8.5 **Pointage officiel à une marque**

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le pointage officiel effectué à une des marques des Moines, de la Vaquette ou de la Chrétienne (ceci modifie la RCV 32) : Les modalités d'application sont fixées en Annexe Pointage Officiel à une marque des instructions de course type.

9. **MARQUES**

Marque de la Chrétienne : Tourelle Cardinale Sud située devant les Vieilles d'Agay, dans l'Estérel au Sud Est de la Baie d'Agay

Marque des Moines : Tourelle Cardinale Sud située au sud de l'île Saint Honorat

Marque de la Vaquette : Balise Cardinale Est située devant la pointe de l'Esquillon par 43.28.94N et 6.57.22E

Bouée de dégagement : bouée cylindrique noir

Marque de départ : Bouée cylindrique jaune

Marque d'arrivée : Bouée cylindrique jaune

13. **ARRIVEE**

L'arrivée sera placée sur la basse du vengeur au nord-est de l'île Sainte Marguerite. Entre le bateau comité et la bouée d'arrivée.

14. **SYSTEME DE PENALITE**

14.1 La RCV 44.1 s'applique

15. **TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE**

15.1 La ligne d'arrivée du parcours normal A ou B sera fermée à 17h00 pour toutes les classes. En cas d'arrivée réduite à la Chrétienne ou à la Vaquette, le temps limite est fixé à 15h30

15.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16. **RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

16.1 Le secrétariat du jury sera situé au Club House de la SR Antibes

16.3 La salle du jury sera située dans le Club House de la SR Antibes

17. **CLASSEMENT**

17.1 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1

17.2 Courses retirées ; aucune

17.3 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système tempssurdistance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL et temps sur temps pour les Multi 2000

17.4 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés avant la course.

18. **REGLES DE SECURITE**

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible en appelant le P.C. course au 04 89 68 90 42 [DP]

18.3 Canal VHF : **6**

18.4 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque

18.5 La VHF est **obligatoire** à bord.

18.6 **Sécurité pour les équipages en solitaire** [DP]

La régata étant ouverte aux équipages en solitaire, il est demandé à ces derniers :

- de porter un gilet de sauvetage 150 Newton de la sortie du port, puis tout le long de la course jusqu'au retour au port.

- de porter une VHF portable étanche allumée sur le canal 6 clipsée sur le gilet de sauvetage.

- de porter une lampe flash homologuée sur le gilet et une petite lampe torche étanche dans la poche.

- de disposer sur leur bateau des lignes de vie à poste.

- d'avoir une assurance en responsabilité civile en vigueur pour la régata, y compris en solitaire (courses de moins de 100 milles)

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement et une heure après l'heure limite de dépôt des réclamations. *[DP]*

22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes

27. PRIX

La remise des prix se déroulera à 19h00 le soir.

ARBITRES DESIGNES :

Président du comité de course : Jérôme Bikard

Président du jury : Peter Lamass

Nom du jugeur d'épreuve : Dominique Géniaux